



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **18 avril 2011**

Délibération n° 2011-2156

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Feyzin

objet : Sécurisation du chemin Beauregard - Réhabilitation de la place René Lescot et dévoiement de l'accès de la place Louis Grenier - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 avril 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touléron), Daclin (pouvoir à M. Ferraro), Arrue (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Besson (pouvoir à M. Fournel), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Dubos), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), M. Balme, Mme Cardona (pouvoir à M. Léonard), M. Kabalo (pouvoir à M. Goux), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Vesco, Giordano, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, M. Pili.

Séance publique du 18 avril 2011**Délibération n° 2011-2156**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Feyzin

objet : **Sécurisation du chemin Beauregard - Réhabilitation de la place René Lescot et dévoiement de l'accès de la place Louis Grenier - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'opération de sécurisation du chemin de Beauregard à Feyzin a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 par délibération du conseil de Communauté du 15 décembre 2008. Le préalable à cet aménagement concerne l'aménagement des espaces reliant le chemin de Beauregard à la rue de la Bégude. Le projet accompagne l'évolution des usages, induit par l'agrandissement du centre commercial sur ces espaces, le déplacement de la poste, les constructions immobilières, etc. Le projet s'étend à la réhabilitation de la place René Lescot et au dévoiement de l'accès à la place Louis Grenier.

Le projet se développe en deux phases opérationnelles distinctes. La première concerne la réhabilitation de la place René Lescot. Les objectifs de l'aménagement sont :

- la création d'un parvis sur la place René Lescot pour accompagner les évolutions des commerces attenants et améliorer la qualité de traitement de l'espace,
- la sécurisation et la clarification des circulations piétonnes sur l'ensemble de l'espace,
- l'adaptation et l'organisation des stationnements au regard des contraintes d'usage (commerces, équipements publics, riverains),
- le déplacement du parvis de la salle des fêtes et la création d'un espace convivial à proximité,
- la gestion de la circulation en calibrant la chaussée en cohérence avec les usages sur le secteur, et la création d'une zone de circulation apaisée,
- la remise en état des voiries.

Les négociations foncières sont en cours, les études sont terminées et validées par la commune de Feyzin. Les travaux sont programmés pour l'été 2011.

Différents partis d'aménagement ont été étudiés avec les services et l'architecte conseil de la ville. Le principe d'aménagement retenu est un fonctionnement en zone de rencontre, privilégiant l'appropriation par les piétons de ce centre urbain. L'ensemble de l'aménagement sera fait sans dénivelés afin de déstructurer l'espace pour les véhicules et marquer la priorité des piétons. Des espaces conviviaux ont été prévus tout autour des axes de circulation piétonne.

La proximité des commerces et la demande forte en stationnement ont fait l'objet d'une attention particulière : une zone bleue sera mise en place pour favoriser la rotation des véhicules.

Les eaux pluviales seront reprises dans le réseau séparatif existant.

Le coût du foncier et des opérations s'y rattachant a été évalué à 25 000 € TTC.

Le coût des travaux d'eaux pluviales et de voirie a été évalué à 871 000 € TTC.

Le coût des travaux en eau potable s'élève à 7 525,08 € HT.

Les travaux seront réalisés en 2011.

Les travaux seront réalisés sur les marchés à bons de commande gérés par la direction de l'eau et la direction de la voirie.

Ce projet améliore l'accessibilité et la sécurisation des espaces. Il n'entre pas dans le champ d'action du plan modes doux ni de la création de couloirs bus.

Il est à noter que ce projet n'intègre pas de frais de maîtrise d'œuvre puisque celle-ci est réalisée en interne à la direction de la voirie et la direction de l'eau.

La deuxième opération concerne le dévoiement de la place Louis Grenier. Les objectifs de l'aménagement sont :

- la sécurisation et la clarification des circulations piétonnes sur l'ensemble de l'espace,
- la gestion et la structuration du stationnement,
- l'amélioration de l'image de l'entrée de ville depuis la route de Lyon et la valorisation des commerces.

Les études seront réalisées en 2011, les négociations foncières suivront. Les travaux seront planifiés après réalisation des acquisitions foncières.

Une étude menée par la ville a conduit à valider un programme d'aménagement dévoyant l'accès actuel dans le but de :

- dégager un espace piéton de 4 mètres au droit des commerces,
- améliorer la visibilité de la place pour les véhicules venant de Lyon,
- prolonger l'axe piéton créé précédemment dans un souci de cohérence urbaine,
- structurer le stationnement des véhicules.

Le coût de cette deuxième opération est estimé à 400 000 € TTC dont 50 000 € pour les études et les acquisitions foncières. Le coût des travaux sera précisé après validation des études.

Le conseil de Communauté est saisi pour l'individualisation partielle d'autorisation de programme correspondant à la totalité de l'aménagement de la place René Lescot et au financement des études et des acquisitions foncières pour l'aménagement de la place Louis Grenier. Les dépenses correspondantes seront à la charge du budget principal sur les exercices 2011 pour un montant de 946 000 € TTC et à la charge du budget annexe des eaux pour un montant de 7 525,08 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la réhabilitation de la place René Lescot et le dévoiement de l'accès à la place Louis Grenier à Feyzin.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, sur l'opération n° 2392 pour un montant total en dépenses de 946 000 € TTC à la charge du budget principal et 7 525,08 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux, répartie comme suit :

- au budget principal pour un montant de 946 000 € TTC en dépenses répartis selon l'échéancier suivant :

- . 896 000 € TTC en 2011,
- . 50 000 € TTC en 2012,

- au budget annexe des eaux pour un montant de 7 525,08 € HT en dépenses pour 2011.

La TVA versée en sus sur l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en dépenses et en recettes de 1 474,92 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 avril 2011.